

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-16/A-00314  
**Propriétaire(s) :** Uniform Urban Developments  
**Emplacement :** 153, cercle Avro  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lot 43, plan enr. 4M-1559  
**Zonage :** R1W [2320]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

En novembre 2016, le Comité a reporté la demande en vue de permettre à la propriétaire de présenter les plans de la maison isolée de deux étages proposée. L'emplacement de la maison proposée ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage, selon les plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation du retrait de la cour avant à 8,91 mètres, alors que le règlement permet un retrait maximal de cour avant de 6,0 mètres.

**LA DEMANDE** indique que le bien-fonds fait actuellement l'objet d'une demande de plan de lotissement et d'une demande de modification au Règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.